Dettes, charges… Face à la crise, comment les TPE se serrent la ceinture

VACHES MAIGRES Les entreprises de moins de 10 salariés sont elles aussi affectées par la crise. En l'absence de reprise, elles craignent de trop entamer leurs réserves. Et commencent donc déjà à se serrer la ceinture

Catherine Abou El Khair |

Publié le 29/06/20 à 19h57 — Mis à jour le 29/06/20 à 19h57

Fin mai, dans le centre-ville de Grasse (Alpes-Maritimes). — *Mario FOURMY*

- Les entreprises de moins de 10 salariés, au nombre de 3,7 millions en France, essuient également les pots cassés de la crise. Pour de nombreux petits commerces, les rentrées d'argent se sont arrêtées pendant le confinement.
- Si l'aide de 1.500 euros (maximum) destinée aux indépendants a permis d'amortir le choc, les chefs ou cheffes des TPE se sont déjà mis à faire des économies, tant pour payer les frais qui continuent de tomber que par anticipation des mois à venir.
- Pour *20 Minutes*, trois très petites entreprises témoignent de leur situation, alors que le ministre de l'Economie vient de préciser son plan pour soutenir le commerce et l'artisanat, « première entreprise de France ».

Elles font moins les gros titres que les mastodontes. Toutes ensemble, elles forment pourtant une part importante du tissu économique français. Selon l'Insee, on compte – hors micro-entreprises – 3,7 millions de très petites entreprises (TPE), qui emploient moins de 10 personnes en France. Petits commerces et artisans doivent désormais se relever de la période de confinement, pendant laquelle leur activité a été, dans de nombreux cas, complètement stoppée.

« S'ils sont des millions à déposer le bilan, ce sera le premier plan social de France » a averti la secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie, Agnès Pannier- Runacher, alors que le gouvernement précisait ce lundi à l'Assemblée nationale, à l'occasion de son troisième projet de budget rectificatif actuellement examiné par les députés, ses nouvelles mesures pour soutenir ce pan de l'économie. Selon elle, « 15 à 30 % » des petites entreprises se demandent si elles seront capables de « finir l'année ».

« Le problème, c'est ce qui va tomber »

De nombreux facteurs pèsent dans la plus ou moins grande fragilité de ces petites structures. Déjà, le poids des coûts et charges fixes, variable selon que l'on soit propriétaire ou non de ses locaux ou que l'on ait dû payer un loyer pendant le confinement. « On a demandé à notre propriétaire de faire un geste et il a accepté, il nous a fait un cadeau de deux

mois de loyer », témoigne Anne Bouteau, opticienne à Bourgoin-Jallieu (Isère). Depuis le confinement, « on a très peu de frais car on n'a rien commandé. Si on regarde les comptes, ils ne sont pas mauvais, d'autant qu'on avait des paiements en attente qui sont tombés pendant le confinement. Mais le problème, c'est ce qui va tomber », s'inquiète-t-elle.

Outre la TVA dont elle s'est acquittée, elle sait qu'elle va devoir payer un « rattrapage » de l'Urssaf lié à un nouveau calcul de cotisations. Une grosse somme à laquelle s'ajoutent les crédits à la banque dont elle va devoir reprendre le remboursement. « Avant le confinement, on était en négociation pour étaler notre dette, dont la charge était trop importante. Mais la banque a refusé », explique Anne Bouteau. En cause : un chiffre d'affaires qui, depuis la reprise du fonds de commerce, n'est pas aussi important qu'attendu, notamment à cause de travaux incessants en centre-ville. Et si certains chefs d'entreprise se serrent la ceinture ou disposent d'une épargne personnelle pour tenir bon, ce n'est pas le cas de cette opticienne, qui a déjà tout investi dans son fonds de commerce voilà quelques années et rembourse aussi, de son côté, son crédit immobilier…

« Des pâtes et des patates »

Du côté d'Alexandra, photographe indépendante exerçant près du Mans (Sarthe), la situation est moins préoccupante, même si le manque à gagner est certain. Pour elle, le confinement est tombé en plein début de la saison des mariages : son calendrier étant déjà booké très en avance, les couples qui ont dû reporter leurs vœux ne pourront pas prendre une date de rechange… Elle a dû notamment rembourser les acomptes qui lui étaient versés en prévision de ces événements. « Le mois d'avril a été ric-rac », témoigne-t-elle, d'autant que l'aide du fonds de solidarité n'est arrivée qu'en mai. « Pendant le confinement, on ne s'est pas fait plaisir, on n'a pas mangé de viande tous les jours, mais beaucoup de pâtes et de patates », explique cette mère de 4 enfants, dont le mari travaille à temps partiel.

Il n’empêche, Alexandra garde le sourire. Depuis mai, les clients reviennent dans son studio photo, ce qui l’incite à l’optimisme. Sa structure, une micro-entreprise, a aussi l’avantage d’être plutôt légère. « Quand il y a zéro revenus, il y a zéro charge », explique-t-elle. Autre élément en sa faveur : le loyer peu élevé de sa maison, située en zone rurale. Mais pour redresser la barre, elle compte malgré tout travailler plus… « On avait prévu de partir en vacances cet été, mais on a annulé. Il faudra que l’on rattrape notre budget si l’on veut partir en octobre ».

Protéger sa trésorerie

De son côté, Thierry est inquiet. Pendant le confinement, cet imprimeur basé à Paris a vu son chiffre d’affaires s’effondrer. Il a mis ses huit salariés en chômage partiel (https://www.20minutes.fr/economie/2807087-20200624-chomage-partiel-vers-baisse-salaires-nets-sauf-cas-accord-longue-duree), ne s’est versé aucun salaire et compte rester en France pour les vacances. Il a puisé dans sa trésorerie pour continuer à payer les crédits de ses locaux ainsi que les cotisations sociales et patronales à l’Urssaf, afin de ne pas se prendre un mur de notes à payer au second semestre. Au cas où, il peaufine son plan d’attaque. Pour préserver au maximum l’emploi dans son équipe «efficace et soudée», il prévoit de travailler sur les charges fixes. « Je vais mettre en place le télétravail, qui va générer moins d’entretien des locaux, moins de chauffage. Je pourrais même prendre des locaux plus petits », imagine-t-il.

Mais il n’exclut pas des mesures plus drastiques touchant à l'emploi de ses salariés, au cas où la situation se dégrade de manière durable. Et pour cause, il tient à préserver une trésorerie qu’il s’efforce de cumuler depuis une dizaine d’années. « Il y a treize ou quatorze ans, j’ai investi dans une imprimerie en propre qui m’a foutu dans le rouge. Avec l’aide de ma famille, j’ai réinjecté plus de 200.000 euros pour payer mes dettes », explique-t-il. Hors de question, pour l’entrepreneur, de reproduire l’expérience en s’endettant avec le prêt garanti pour l’Etat

(https://www.20minutes.fr/economie/2781115-20200518-un-pret-garanti-par-l-etat-pour-sauver-les-entreprises). Si les conditions du remboursement sont plutôt intéressantes, la situation de l'entreprise doit être la plus saine possible. Sinon, ce serait seulement « reculer pour mieux sauter » pour l'imprimeur, attaché à sa gestion « en bon père de famille ».

« Déception » du syndicat des indépendants

Ce lundi, le gouvernement a annoncé que le fonds de solidarité destiné aux TPE – hors secteur de l'hôtellerie, restauration, tourisme et événementiel, qui bénéficient d'aides jusqu'à la fin de l'année – serait prolongé en juin. Depuis avril, il permet aux entreprises ayant jusqu'à 10 salariés de recevoir jusqu'à 1.500 euros d'argent frais, voire 5.000 euros selon les cas. Coût de la mesure : 500 millions d'euros.

Un geste insuffisant selon Jean-Guilhem Darré. « C'est une vraie déception. L'idée n'est pas de vivre du fonds mais d'avoir un filet de sécurité pour ces prochains mois. Il est anormal qu'on ne soit pas soutenu si l'on n'arrive pas à regagner du chiffre d'affaires », juge le délégué général du Syndicat des indépendants, qui représente les TPE. Il estime à 675.000 le nombre d'emplois menacés, 18 % des TPE envisageant de réduire leur personnel et 25 % s'en laissant la possibilité, selon leur sondage réalisé fin juin auprès de 1.640 entreprises de 0 à 19 salariés.

Regagner du chiffre d'affaires par le numérique

Bercy défend pourtant cette décision de ne pas prolonger davantage le fonds de solidarité pour les entreprises qui ne figurent pas parmi les secteurs particulièrement touchés par la crise économique : « L'enjeu, c'est aussi de soutenir ou d'avoir une incitation à ce que tout le monde retrouve ses clients et reparte au travail. Il est important que ceux qui sont allés chercher leur chiffre d'affaires soient valorisés », a expliqué ce lundi Agnès Pannier Runacher. Qui invite les petites entreprises à miser davantage sur le numérique pour récupérer du chiffre d'affaires. Un plan de « numérisation » des TPE doit être amorcé « dès le mois de juillet ».